

Article 21 du Règlement

LE PROGRAMME DE DIVERSIFICATION DE L'OUEST

LES FONDS ACCORDÉS AU MANITOBA

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Si je prends la parole, monsieur le Président, c'est que je ne puis accepter que le député de Saint-Boniface (M. Duguay) ait admis à Winnipeg que le gouvernement fédéral pénalise le Manitoba pour ce qui est des fonds disponibles à la réalisation de projets dans le cadre du programme de diversification de l'Ouest parce que le gouvernement du Manitoba n'a pas jugé opportun d'accepter de collaborer avec le gouvernement fédéral.

Je dois demander aux ministériels s'ils estiment que le Manitoba aurait dû se réjouir lorsque le gouvernement, à peine arrivé au pouvoir, a décidé tout d'abord de fermer l'atelier de VIA Rail, quitte ensuite à réduire ses dimensions? Devions-nous nous réjouir lorsqu'il a décidé d'abandonner le projet de centre de la fabrication et de la recherche technologique? Devions-nous nous réjouir lorsqu'il a tenté à maintes reprises et a enfin réussi à restreindre le rôle que Winnipeg jouait naguère dans le secteur des transports de l'Ouest du Canada? Devions-nous nous réjouir également de la décision abominable visant à accorder à Montréal le contrat d'entretien des CF-18?

Devions-nous tout simplement nous incliner et nous tenir cois? Le gouvernement du Manitoba doit-il renoncer à ses principes relativement au libre-échange et à d'autres questions à propos desquelles il est en désaccord avec le gouvernement fédéral? S'agit-il d'une exhortation de la part du député de Saint-Boniface et du gouvernement de ne pas faire preuve d'intégrité politique? Devons-nous lécher les bottes du gouvernement fédéral dans l'espoir qu'il traitera nos régions équitablement? C'est tout à fait inacceptable.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE—LE TIRAGE D'UN VOYAGE
TOUTES DÉPENSES PAYÉES

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): A l'instar du huard dont le cri obsédant et solitaire retentit au-dessus d'un lac du Nord de la Saskatchewan, monsieur le Président, le NPD scande son opposition à la privatisation, à la déréglementation et au libre-échange. Nous apprenons maintenant que le NPD a organisé à l'intention de ses bailleurs de fonds un voyage en Australie et en Nouvelle-Zélande où ils pourront participer à une aventure touristique pleine de divertissements et où ils pourront se tremper dans l'atmosphère politique du parti travailliste.

La semaine dernière, j'ai participé à une assemblée internationale sur les grains avec les ministres du commerce de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, accompagnés de leurs fonctionnaires, qui ont participé activement à l'élaboration d'un train de réforme fiscale, d'une privatisation et d'une déréglementation fructueuse et, évidemment, aux nombreux avantages du nouvel accord de libre-échange Australie-Nouvelle-Zélande.

Imaginez un peu ma surprise en apprenant cela! Pensez donc: des députés néo-démocrates, au demeurant de timides

socialistes qui ne cessent de se plaindre, se rendant en Australie et en Nouvelle-Zélande pour se faire dire par des Australiens et des Néo-Zélandais épris de réforme qu'ils se trompent sur toute la ligne. Quel voyage d'agrément en perspective!

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PRÉRETRAITÉS

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, depuis l'entrée en vigueur, en avril 1987, de la Loi sur l'assurance-chômage, qui prive les préretraités de leurs droits acquis de retirer des prestations, des groupes de protestation se forment.

En effet, monsieur le Président, les préretraités sont mécontents et n'approuvent pas cette loi qu'ils considèrent injuste. Après avoir cotisé au Régime d'assurance-chômage pendant de nombreuses années et, pour la majorité, n'ayant jamais touché aucune prestation, voilà qu'ils perdent jusqu'à 15 000 \$ de prestations, puisque leur fonds de pension constitue maintenant un salaire aux yeux de l'Assurance-chômage.

Privés de leurs prestations et suite à l'annonce du surplus d'un milliard et demi de dollars dans la Caisse de l'assurance-chômage, certains préretraités s'interrogent sur la provenance de ce surplus. Ils sont sceptiques face à l'explication selon laquelle cet excédent résulterait de la baisse du taux de chômage. Selon eux, ce gain provient plutôt des coupures de l'assurance-chômage dans les droits acquis, notamment ceux des préretraités. Ils réclament donc que justice soit faite à leur égard.

Cette situation, engendrée par la loi d'avril 1987, fait en sorte que certains préretraités hésitent maintenant avant d'accepter une préretraite. Pourtant, dans plusieurs cas, leur départ pourrait être bénéfique, permettant ainsi à un plus jeune de prendre la place laissée vacante.

Dans un système comme le nôtre, où ce sont toujours les jeunes qui sont victimes de l'économie, le gouvernement devrait laisser les préretraités bénéficier des droits...

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LE NORD-OUEST DU QUÉBEC—LES CONCLUSIONS D'UN RAPPORT

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, dans le cadre du renouvellement de la politique fédérale de développement régional, un document de consultation sur les grandes lignes d'un plan de développement proposé pour la région du Nord-Ouest québécois a été rendu public hier à Amos par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard).

Agissant au nom du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. de Cotret), le ministre, M. Bouchard, a invité la population, par l'entremise des principaux intervenants du milieu, à prendre connaissance du document de consultation qui contient les conclusions préliminaires du ministère de l'Expansion industrielle régionale sur les perspectives économiques du Nord-Ouest.